



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité, eau
Unité police de l'eau

GAEC IMHOFF-HOUPERT
Monsieur HOUPERT Philippe

17, rue Principale

57660 PETIT-TENQUIN

Dossier suivi par : Pascal ANDRES
Tél. : 03 87 28 33 42
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr
Réf. : VAP/PA
Réf. :

Metz, le **24 FEV. 2015**

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de drainage agricole sur les communes de HILSPRICH, NELLING et de PETIT-TENQUIN
P. J. : 1 Récépissé de déclaration (copie)
1 Fiche descriptive de l'opération

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **travaux de drainage agricole sur les communes de HILSPRICH, NELLING et de PETIT-TENQUIN**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **04 novembre 2014**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2014-00133**
- Dossier réalisé par : **Chambre d'Agriculture de la Moselle à METZ**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau». Je vous prie de trouver ci-joint la fiche descriptive de l'opération clôturant l'instruction administrative ainsi qu'une copie du récépissé de déclaration dont vous avez déjà été destinataire. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

copie transmise pour information :

- ONEMA
- Chambre d'Agriculture

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER